



Titre de séjour pour une étrangère d'un bébé né en france

Par **blondo31**, le **25/01/2016** à **20:10**

Bonjour,

Ma [barre]femme[/barre] compagne a un visa court séjour, elle vient d'accoucher. Est-ce qu'elle a droit de bénéficier d'un titre de séjour ? Si non, qu'est ce qu'elle doit faire pour être régularisée en sachant que son visa s'achève le 19.02.2016 ?

Merci.

Par **amajuris**, le **25/01/2016** à **20:29**

bonjour,

le simple fait d'accoucher en france ne donne pas droit automatiquement à un titre de séjour. si vous êtes mariés et vous étranger en situation régulière, vous pouvez demander le regroupement familial.

salutations